JOURNAL MUNICIPAL
Le Touvet

LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Printemps 2011

2011 : un budget et des projets

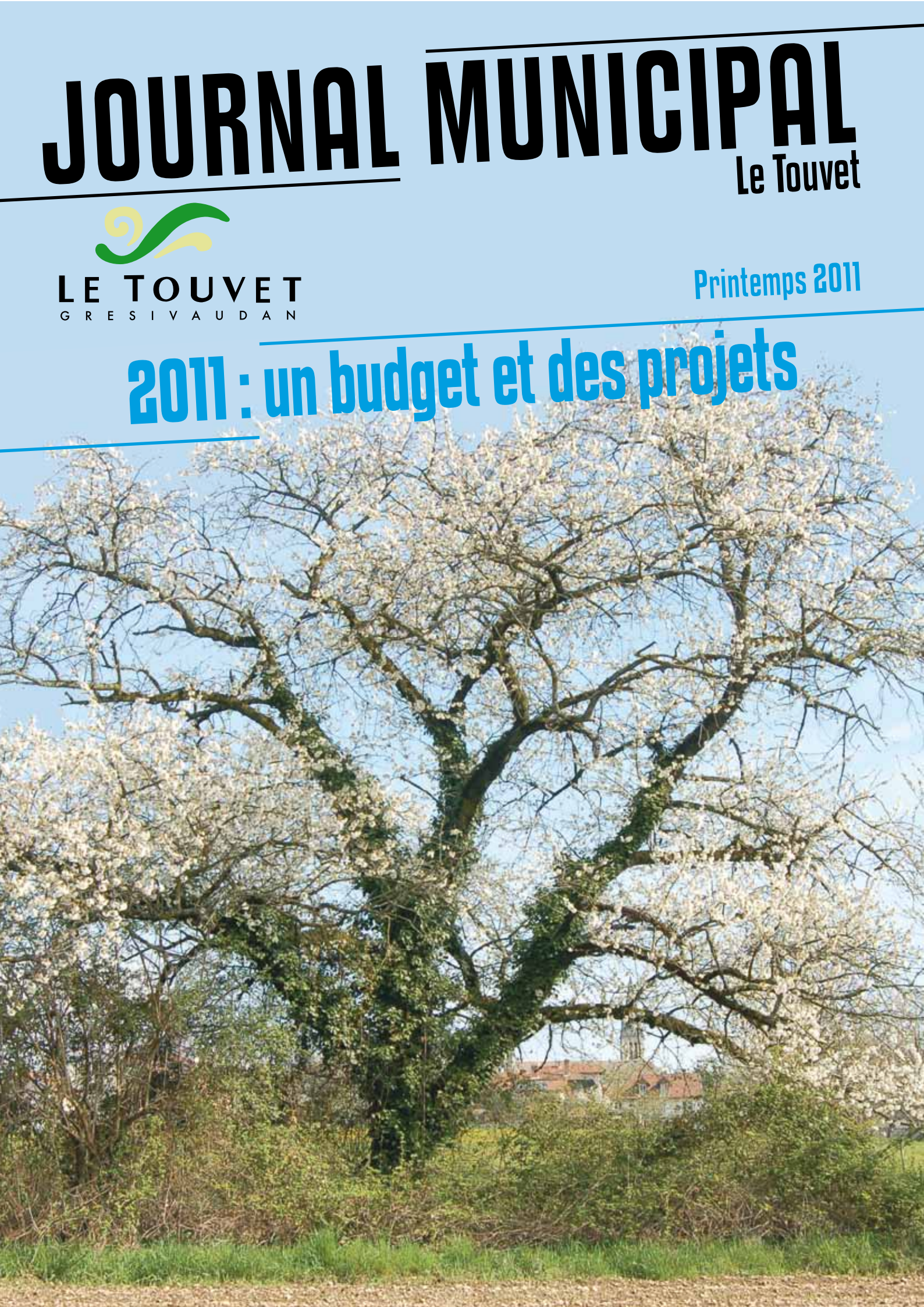

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.
Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.
André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.
Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.
Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.
Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous.
Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.
Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous.
Adresse mél : mairie@letouvet.com
Adresse web : www.letouvet.com
Tél. 04 76 92 34 34 - **Fax** 04 76 92 34 30
- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.
Point WiFi
En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.
Conseils municipaux
Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.
Conseils municipaux d'enfants
Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.
Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.
38920 Crolles. **Tél**. 04 76 92 18 96 – **Fax** 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.
Prochaine permanence au Touvet : Jeudi 5 mai 2011 de 10h30 à 12h à la mairie.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.
Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.
L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.
Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.
Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.
La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.
La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.
Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.
Le relais d'assistantes maternelles, responsable Séverine Gnecchi, au 04 76 92 37 66.
La halte-garderie, responsable Céline Blanc, au 04 76 08 45 35.
La salle du Bresson, Denis Chavanne au 04 76 08 53 97.
Les Services Techniques peuvent être joints au 04 76 99 75 56.
Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet
Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.
La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32 (Marie-Laure Boutry).
Deux associations peuvent aussi vous renseigner,
• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.
• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.
Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.
La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)
Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.
L'accueil se fait sur rendez-vous.
Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi
Site d'accueil à Pontcharra :
440, avenue de la Gare
• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
• le vendredi de 8h45 à 11h45
Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale
Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
Agent de la Sécurité sociale
Monsieur Alain Bouvier
le mercredi de 11h00 à 11h45 à la mairie

Caisse de retraite
CRAM point accueil retraite :
Les 2es et 3es mardis de chaque mois
- de 9h00 à 12h00 en accueil libre
- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 0 821 10 69 10)

CRAM service social
Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.
Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale
Mme Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.
Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)
Corine Fondart peut vous recevoir
• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 09 60 37 79 02. Le bureau est situé au rez-de-chaussée de école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).
• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :
Mairie de Goncelin
Les samedis 17 octobre, 21 novembre, et 12 décembre, de 9h00 à 11h00.
Tél. : 04 76 71 78 75.
Maison de l'avocat
49 avenue Pierre Semard à Grenoble
Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.
Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble
Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice
Permanence le 4e mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie
M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil
M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.
Notaire-conseil
Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.
Trésor public
Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet
Correspondant : M. Michel ORSET
Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.
Horaires d'ouverture :
• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
Permanence impôts : jeudi 26 mai de 13h00 à 16h30 à la mairie.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG
Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00
Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00
Collecteurs de verre et de papier
Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.
Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au Siciomg, Tél. 04 76 08 03 03 / www.siciomg.fr
Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.
Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :
• le lundi, le mercredi et le samedi de 8h30 à 17h45
• le dimanche de 8h00 à 12h00
À Crolles, rue des Frères Montgolfier :
• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai).

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines
Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :
• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.vfd.fr ou www.transisere.fr
Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).
En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes…

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50
Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.
www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :
• POMPIERS : 18
• SAMU : 15
• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42
• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15
• EDF : 0 810 33 33 38
• GDF : 0 800 47 33 33
• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, mademoiselle, monsieur,

C'est lors du conseil municipal du 5 avril que le budget primitif 2011 a été voté. Malgré les impacts de crise économique et financière, ce budget 2011 est incontestablement un budget offensif et maîtrisé. Il vient en prolongement des résultats d'un compte administratif 2010 en très nette amélioration puisque notre fond de roulement est passé de 476 à 634 euros par habitant et par an, au-dessus des moyennes iséroise et rhône-alpine, et que l'annuité de notre dette s'est stabilisée à 126 euros par habitant contre 301 euros par habitant en 2008.

Notre budget s'élève à plus de 3 millions d'euros et reflète notre volonté de poursuivre la réalisation des grands projets du mandat : préservation des services publics avec la construction d'un nouveau bureau de poste, d'un nouveau centre de secours et de l'implantation du centre de tri postal dans la zone artisanale, développement économique et commercial avec une nouvelle voirie de desserte, premiers coups de pioche dans le quartier de la gare pour construire une maison des associations, une médiathèque et un pôle enfance. Tous ces projets s'étalent souvent sur deux ou trois ans. Ce budget garantit bien sûr le bon fonctionnement des services de la collectivité et cherche à améliorer en permanence les missions de service public que remplit la commune.

C'est également un budget solidaire avec l'augmentation progressive depuis 2008 du budget du centre communal d'action sociale, grâce à une subvention versée par le budget général, pour mettre en œuvre toutes les politiques menées en faveur des jeunes, des familles, des personnes âgées et des personnes fragilisées. Cela se traduit aussi par le maintien des subventions allouées aux associations, fortes contributrices du lien social et engagées tous les jours dans la vie de notre commune.

Enfin, nous avons fait le choix cette année encore de ne pas augmenter la pression fiscale des habitantes et habitants du Touvet et de maintenir le prix de l'eau au même niveau, pour ne pas amputer un pouvoir d'achat déjà très dégradé. Malgré un contexte très incertain, lié à la disparition de la taxe professionnelle, au gel des dotations des collectivités par l'État et aux difficultés de nos financeurs traditionnels, nous sommes parvenus à voter un budget ambitieux et dynamique.
Toutes les caractéristiques de ce budget font l'objet du dossier de ce numéro de printemps 2011.

Je vous souhaite, madame, mademoiselle, monsieur, une bonne lecture.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Budget 2011	Pages	4 à 12
Action Sociale	Pages	13 à 15
Vie de la Commune	Pages	16 à 21
Panorama Institutionnel	Pages	22 à 23
Conseil Municipal	Pages	24 à 27
Environnement	Pages	28 à 30
État Civil/Petites Annonces	Page	31
Regards sur…	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry
Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Véronique Cartier, Pascale Galup, Marie-Christine Gomes, Dominique Guillon, Franck Minair, Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Pascale Weill
Photos : Bénédicte Bescher, Magali Chatain, Caroline Dufour, Yves Jégou, Lydia Kolkiewicz, Andreas Nijenhuis, Jean-François Ortolland, Jean-Claude Sambain
Conception graphique : MoossgraphiX - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours
IMPRIM'VERT®

Dossier

2011 : un budget et des projets

Trois millions d'euros pour les Touvetains : les choix du budget 2011

Malgré un contexte incertain . . .

Avec la réforme de la taxe professionnelle, représentant un tiers du budget de la commune, le gel des dotations de l'État et la réforme des collectivités locales, l'État a gelé la dynamique fiscale des territoires.
Aujourd'hui les marges de manœuvre des communes sont réduites et bien souvent seule l'augmentation des impôts locaux leur permet de répondre à leurs obligations ou d'envisager des perspectives de développement.

Dépenses par service

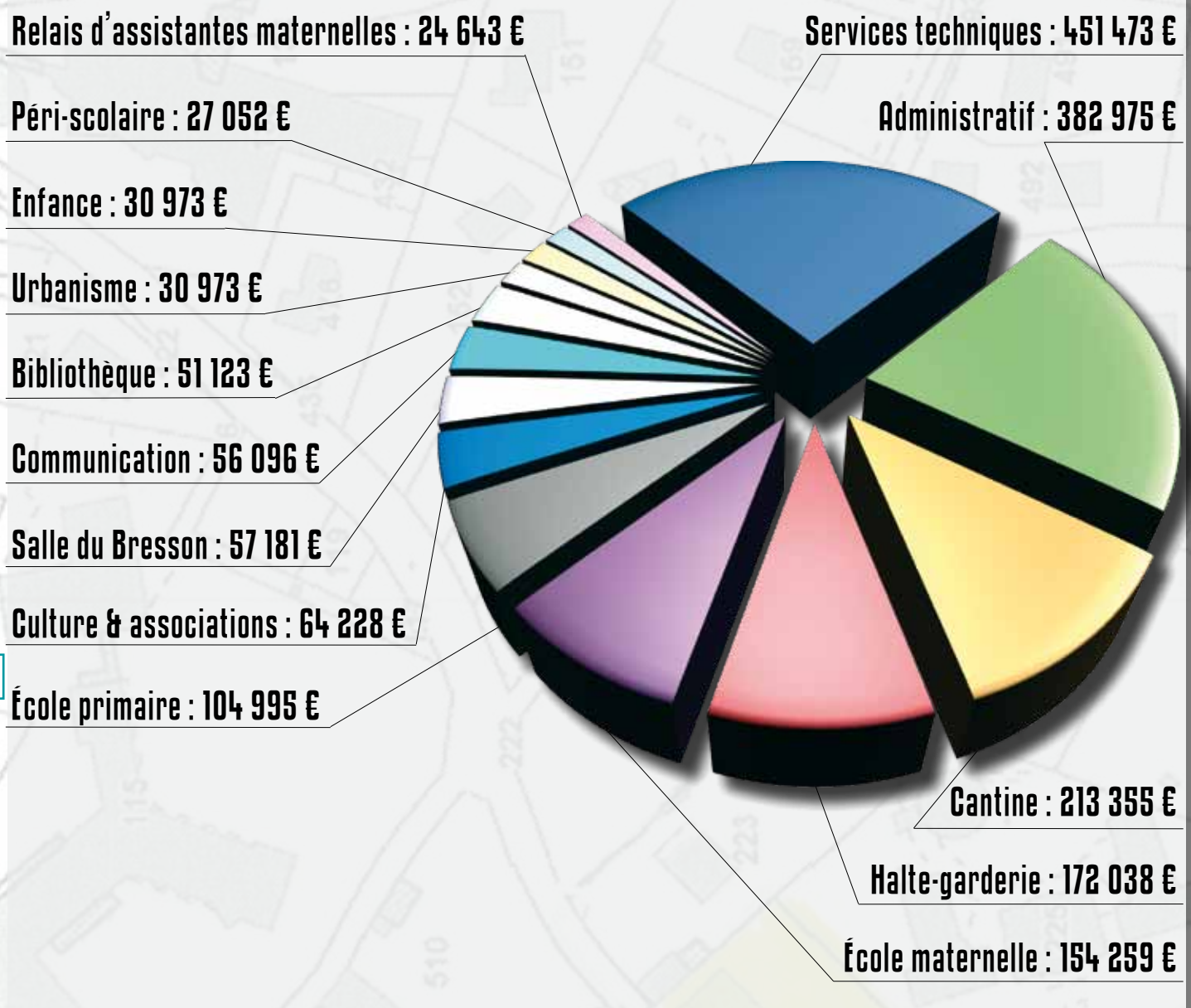

Dépenses par nature

. . . ne pas augmenter les impôts locaux et rester offensif en temps de crise

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux ni le prix de l'eau.
Cette volonté de ne pas grever le budget des habitants du Touvet dans cette période difficile pour certains, délicate pour beaucoup, incertaine pour tous, ne va pas sans une gestion contrôlée des dépenses.
La prudence est de mise et veiller à contenir les charges de fonctionnement, tout en améliorant la qualité du service public est une obligation. Cette vigilance permet de ne pas engager la commune dans une structure de coûts qu'elle ne serait pas capable de supporter dans la durée.

Dépenses par pôle

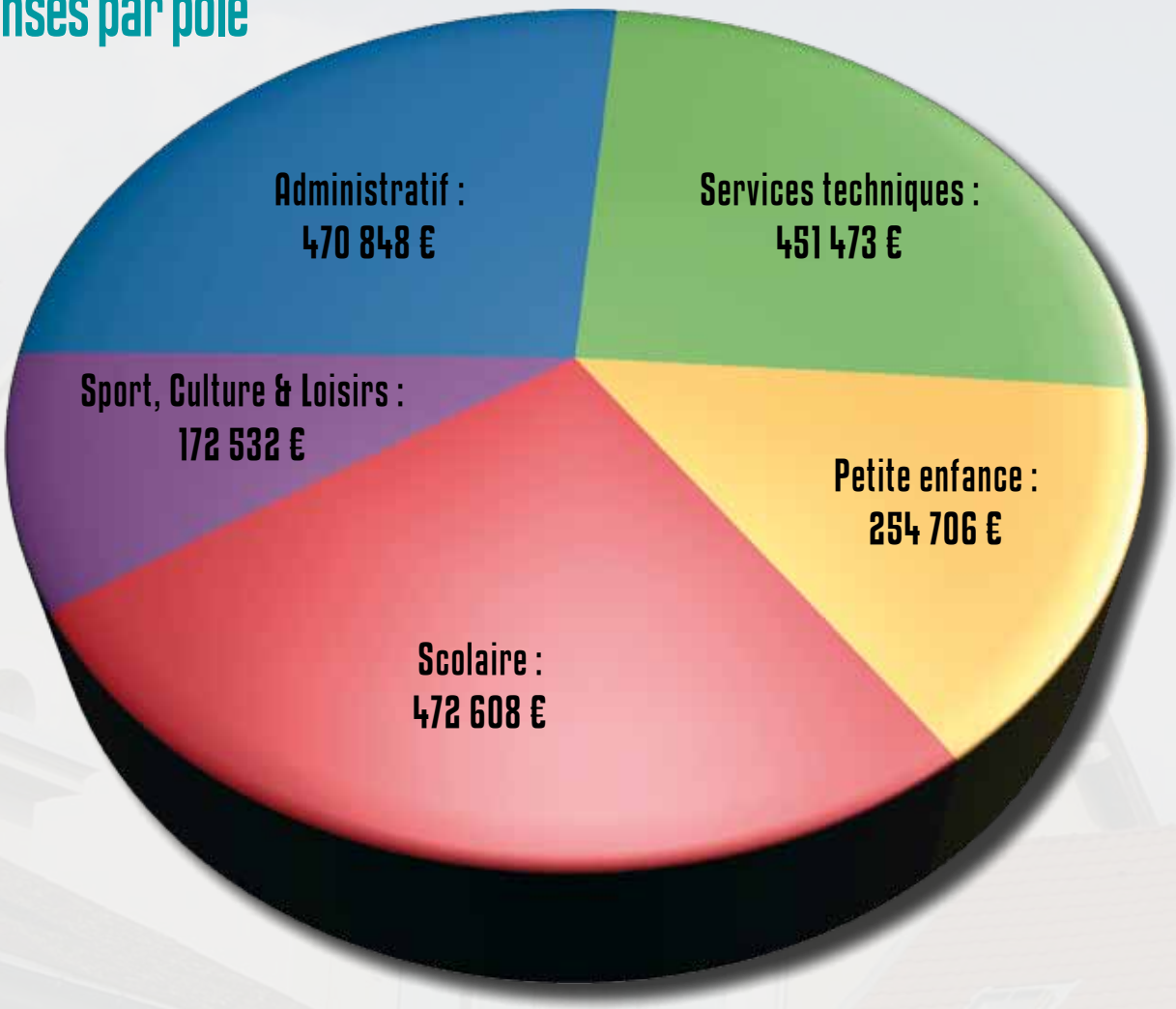

Le fonctionnement par politique publique

La petite enfance : une construction pour la vie

Halte-Garderie :

Parce que chacun sait que bien des choses se jouent avant 3 ans et que les effets de la socialisation précoce sont importants, la commune s'est mobilisée autour de la petite enfance.

Le multi-accueil des Touvetinous combine des places de crèche avec un accueil pendant la semaine toute la journée et cela sur plusieurs jours, et des places de halte-garderie, avec un accueil occasionnel pour offrir des espaces de liberté aux parents et habituer progressivement les enfants à la vie collective. Depuis l'année dernière pour prendre en considération les besoins des parents, l'accueil est passé de 4 à 12 places en crèche, en maintenant les 8 places de halte-garderie.

La décision de construire un pôle enfance vise à augmenter encore la capacité d'accueil de la commune avec 30 places en création. Un projet pédagogique concerté et travaillé doit engager Le Touvet dans des directions innovantes pour augmenter encore le développement de nos enfants, tant sur le plan de la motricité que des apprentissages cognitifs.

Dépenses : 172 038 €
Recettes : 128 735 €

Relais d'assistantes maternelles :

Le relais d'assistantes maternelles permet au moins deux fois par semaine aux assistantes maternelles qui le souhaitent de se retrouver dans des temps collectifs, d'échanges et de rencontres pour professionnaliser toujours plus leur métier.

Le RAM est ouvert aux parents qui veulent s'informer sur les modes de garde et d'accueil des tout-petits. Il est un lieu ressources pour les 39 assistantes maternelles du Touvet. Élaboration de spectacles, développement de conférences thématiques, activités diverses, autant de sujets qui font du RAM du Touvet un lieu dynamique et en évolution constante.

Relais d'assistantes maternelles

Dépenses : 24 643 €
Recettes : 21 219 €

L'éducation : une priorité

Au-delà du financement de nos deux écoles, la commune développe tous les services annexes. La cantine ou la périscolaire sont autant de lieux où la commune peut jouer son rôle de contributeur à la communauté éducative.

L'effort concernant les écoles, riches de près de 400 élèves, est constant depuis 2008. Sorties scolaires (20 000 € pour l'école primaire en 2011 répartis entre les classes transplantées, la piscine, le ski, les petites sorties ; 7 500 € pour l'école maternelle avec un projet majeur autour du cirque), dotations pour fournitures scolaires (40 € par élève en primaire, 37 € par élève en maternelle), financement d'intervenants, location du gymnase du collège ou utilisation du complexe sportif du Bresson, autant d'activités fortement soutenues par la municipalité.

Le fonctionnement courant n'est pas neutre en matière de télécommunications, téléphone, fax, Internet avec 2 000 € par an et par école, photocopies au nombre de 110 000 pour l'école primaire, 40 000 pour l'école maternelle.

À ceci s'ajoutent les subventions versées au psychologue scolaire et au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves En Difficultés), soit 570 €, pour pallier le manque de moyens de l'Éducation Nationale.

Ce soutien se manifeste aussi par le personnel communal dédié aux écoles : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), entretien des locaux, cantine et temps péri-scolaire.

École maternelle

Dépenses : 154 259 €
Recettes : 0 €

Cantine

Dépenses : 213 355 €
Recettes : 104 574 €

Péri-scolaire

Dépenses : 27 052 €
Recettes : 42 664 €

École primaire

Dépenses : 104 995 €
Recettes : 5 138 €

Le soutien à la lecture publique, aux associations et à la vie culturelle : entretenir le lien social

La lecture nous ouvre des horizons. Elle est par nature une mission de service public et la commune a choisi de soutenir fortement cet enjeu autour d'un vrai projet de « bibliothèque municipale ».

Parce que le réseau associatif du Touvet, riche, multiple, soutient activement la vie de notre village, l'engagement de la commune aux côtés des associations se confirme d'année en année.

Les événements organisés par la commune se multiplient et de nombreux spectacles de qualité permettent à la fois de satisfaire une curiosité légitime et de partager la culture avec passion.

Pratique, spacieuse et convoitée, la salle polyvalente du Touvet, bien qu'un peu ancienne permet d'accueillir des manifestions variées pour un très large public.

Bibliothèque

Dépenses : 51 123 €
Recettes : 5 565 €

Associations

Culture

Dépenses : 64 228 €
Recettes : 5 400 €

Salle du Bresson

Dépenses : 57 181 €
Recettes : 18 310 €

Services techniques

Dépenses : 451 473 €
Recettes : 0 €

Services techniques : une équipe engagée pour un cadre de vie embelli

Entretenir les bâtiments communaux et les espaces publics, préserver et soigner les espaces verts, aménager les voiries et les réseaux, etc… une équipe de onze personnes s'emploie tous les jours à réaliser tous ces mille gestes du quotidien au bénéfice des usagers.

L'image de la commune est en jeu et les moyens mis en œuvre sont à la hauteur de nos ambitions : 33 000 € pour les bâtiments, 44 000 € pour l'entretien des routes, 17 000 € pour l'entretien des véhicules, 31 000 € de fournitures diverses pour réaliser les travaux.

Avec une masse salariale de 310 000 € correspondant à onze agents, les services techniques représentent 13% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune. Au total ce sont 502 000 €, soit 21% des dépenses de la commune qui sont engagés pour entretenir le patrimoine communal.

Le CCAS : lieu de toutes les solidarités

Le centre communal d'action sociale anime les actions de développement social dans les communes. Loin des affichages prétentieux, cette instance paritaire, composée d'élus et d'habitants du Touvet agit pour les personnes âgées, les enfants, la jeunesse ou les personnes en difficulté.

Depuis 2009, le CCAS du Touvet a intégré les jeunes dans son champs d'action et de réflexion, autour des activités du Centre Aéré et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il développe l'information et la communication avec des cycles de conférences. Il dynamise ses interventions d'action sociale.
2011 est encore une année d'exploration et de consolidation pour le CCAS. Développement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), montée en puissance du réseau d'animateurs à l'échelle du territoire du Grésivaudan, intégration des plus jeunes dans un CEJ fait pour eux, autant de réflexions à mener à terme. Le Conseil Municipal d'Enfants lui aussi se rapproche du CCAS en imaginant une rencontre intergénérationnelle avec leurs aînés.

Dépenses : 235 691 €
Recettes : 235 691 €

Ils nous financent . . .

Là encore, nombre de subventions permettent à la commune d'assumer le fonctionnement de ses missions de service public.

Région Rhône-Alpes : 3 000 € pour le projet Macadam Peinture ;
Conseil général : 3 500 € pour le projet Macadam, 1 500 € pour les Musiciens du Louvre et 5 000 € pour les sorties scolaires
Communauté de Communes du Grésivaudan : 1 000 € pour la rénovation du patrimoine et 500 € pour Giboulivres.
Caisse d'Allocations Familiales : 80 000 € pour la halte-garderie, 7 000 € pour la garde péri-scolaire et 20 000 € pour le RAM.

Les investissements

Agir pour l'avenir en 2011 : Le Touvet bouge !

Avec 2,3 millions d'euros, le programme d'investissements de 2011 se montre beaucoup plus élevé que les trois années précédentes et compte 600 000 € de moyenne annuelle. Et c'est normal : durant les trois ans passés, la volonté communale a été d'autofinancer tous les investissements, sans aucun emprunt nouveau, pour désendetter la commune. Maintenant que des bases financières saines sont rétablies, il est possible d'engager les projets majeurs du mandat, préparés pendant ces trois années.

Rénover et pérenniser les services publics

Des priorités d'investissement. Les travaux des projets majeurs de la mandature démarrent en 2011. Ils s'étalent souvent sur deux ou trois ans.

Maintenir la Poste : 300 000 €

Une médiathèque pour des lecteurs assidus : 840 000 €

Une maison des associations dans un bâtiment patrimonial : 1 030 000 €

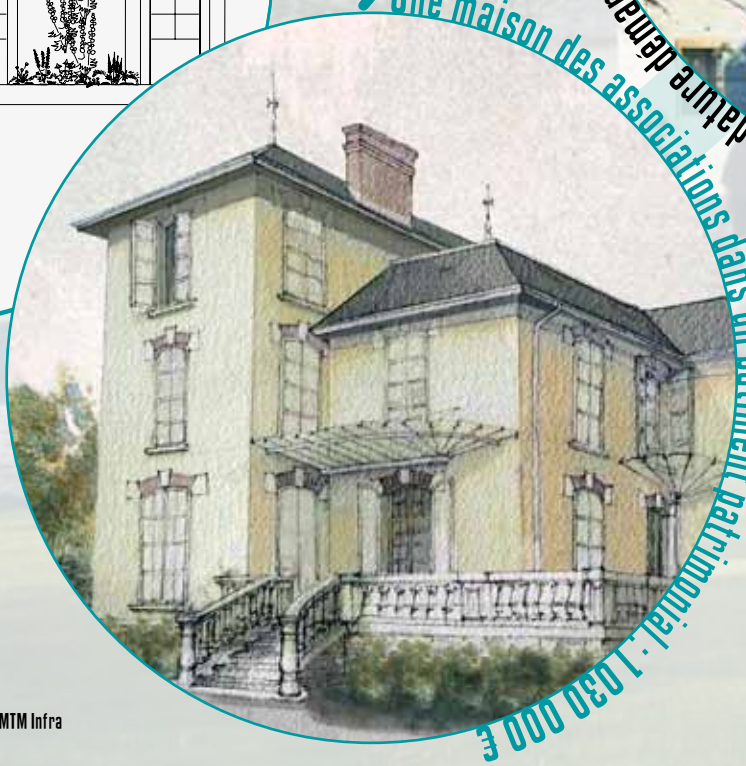

5 majeurs de la mandature démarrent en 2011. Ils s'étalent souvent sur deux ou trois ans.

Illustrations : bureaux d'architectes Brenas-Doucerain, MCA, La Fabrique, et MTM Infra

Un pôle enfance exemplaire pour les tous petits : 860 000 €

Créer l'environnement du nouveau quartier de la gare : 410 000 €

Rénover et pérenniser les services publics : des priorités d'investissement. Les travaux des projets

Aménager la zone artisanale et commerciale : 1 100 000 €

Ils nous financent . . .

Le gel des dotations aux collectivités se traduit concrètement par la réduction à court terme des subventions qui seront versées aux communes quand elles entreprennent des investissements.

Les principaux financeurs sont le Conseil général de l'Isère, l'État, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Grâce au montage systématique de dossiers de subventions par la municipalité, ce sont 1,3 million d'euros de subventions qui seront versées en deux ans par ces organismes au Touvet pour ses investissements sur le budget général et 400 000 € sur le budget de l'eau.

Le budget de l'eau : un tournant

Tant attendue depuis dix ans, l'arrivée de l'eau au Touvet se concrétise. Les premiers aménagements (électricité) sont réalisés, l'installation de l'Unité Mobile de Traitement sera finalisée cette année (372 000 €).

S'y ajoutent le raccordement au réseau d'eaux usées du bas de la Frette (120 logements raccordés pour 87 000 €), l'assainissement et la sécurisation incendie de la Haute-Frette et de Montabon (346 000 €). Ce sont 866 000 € qui seront dépensés au titre du budget de l'eau en 2011.

Comptes administratifs 2010 : les résultats

L'exercice 2010 affiche un résultat positif de 501 000 € sur le budget général, sur le plan du fonctionnement et de l'investissement. Ce chiffre honorable est le résultat des efforts conjugués des élus attentifs à leurs prescriptions budgétaires et des services municipaux de plus en plus rigoureux dans l'exercice de leurs activités.

Le Touvet a retrouvé une capacité d'augmentation des recettes puisque les subventions d'investissement s'élèvent à 225 000 €, soit 74€ par habitant, correspondant à la moyenne départementale. Malgré les incertitudes liées au contexte toutes les pistes de financement sont explorées et des marges de manœuvre peuvent encore être trouvées, notamment en matière de fonds européens dont les mécanismes sont complexes.

Le budget de l'eau est excédentaire en fonctionnement de 16 000 €, soit 6% de ses recettes. Ce montant va servir à financer en partie les investissements de l'Unité Mobile de Traitement (UMT) pour sécuriser l'approvisionnement en eau du Touvet. Des travaux sont engagés et enregistrés en « reste à réaliser » à hauteur de 372 000 €, pour des dépenses effectives en 2011, à la fin des chantiers.

Action sociale

Du plus jeune au très grand âge le centre communal d'action sociale et les structures communales mélangent les générations et vivent au rythme de chacune : panorama des meilleurs moments , passés ou à venir, avec ou entre les générations

Le conseil municipal des enfants a fêté dignement Noël avec les seniors…

…Et engagé la nouvelle année avec le conseil municipal des adultes aux vœux du maire

Action sociale

Les tout-petits ont fêté la Chandeleur avec les résidents de la maison Saint Jean, accompagnés du personnel des Touvetinous et de deux mamans. Ils avaient apporté des dessins pour les anciens ce qui a permis de faire rapidement connaissance. De 1 à 100 ans tous ont entonné des chansons connues autour de bugnes.

Nos pré-ados se sont essayés à la « grimp d'arbres » dans les arbres du château du Touvet : sélectionnés en fonction de leur intérêt par la présence de nids, de houx, de trous de piverts, de difficulté de grimpe, de vue de la cime ou de leur accessibilité. Un moyen de se dépasser ou de voir son environnement sous un autre angle.

Nos ados prévoient de nous associer à une « journée sur la différence » le 11 juin. Depuis deux ans, les enseignants du collège travaillent avec leurs élèves sur le thème de la différence « dans tous ses états » : physique, culturelle, sociale, géopolitique, sportive, et surtout grâce à la richesse qu'elle véhicule. La municipalité propose aux collégiens de présenter leurs travaux d'écriture, les montages vidéos de leur spectacle lors d'une exposition, qui permettrait à tous, collégiens et habitants du village de vivre une « slam session ».
Une journée à compléter par une soirée de fin d'année organisée par le conseil municipal d'enfants.

Les jeunes ont « allumé le feu » pour leurs copains en organisant un concert caritatif le 12 mars dernier à 20h à la salle du Bresson. Un public très nombreux a salué cette initiative, à laquelle ont participé l'association Mala vida 213, les 50th egg, et Heavenly Night. Le produit de la vente de gâteaux, de boissons sans alcool et les dons recueillis, sont versés à l'association Sankalp qui offre un accès à l'éducation aux enfants nomades en Inde.

Pour les adultes enfin, deux conférences ont accueilli de nombreux participants :

➜ Le jeudi 17 mars, une trentaine de personnes ont participé à la seconde conférence sur l'autisme, animée par Agnès EYRAUD, présidente de l'association Sésame Autisme Dauphiné Savoie qui a raconté son parcours de mère d'enfant autiste et Patricia MANJARRES, orthophoniste, qui a expliqué les soins très spécifiques qu'elle prodigue aux enfants autistes et les réels progrès constatés. Une mère d'autiste du Hameau de Sésame est intervenue pour expliquer qu'elle anime avec d'autres bénévoles des activités pour autistes de tous âges. De la vie quotidienne au regard des autres les échanges ont été nombreux, simples et sans tabou. Le public, composé de familles et de professionnels, a apprécié la forme de l'échange au plus près des réalités.

➜ Le 31 mars, le relais d'assistantes maternelles invitait Corinne MATHIEU, nutritionniste et Emmanuelle BONAZ, psychologue, toutes deux intervenantes de l'école des parents et des éducateurs, pour évoquer le sujet de la nutrition de l'enfant. De la diversification alimentaire au sevrage du biberon, en passant par la traduction psychanalytique du rapport à la nourriture, toutes les facettes du sujet ont été explorées.

Vie de la commune

Mouvements du personnel communal

Arrivée de Jérôme Armand aux services techniques

Aux services techniques, Jérôme Armand, directeur, remplace Philippe Benone parti à la ville de Grenoble.

Ancien fonctionnaire de la commune de Crolles, il est originaire et habitant du Touvet.

Arrivée de Céline Derue au service urbanisme

Au service urbanisme, Céline Derue remplace Béatrice Armougom. Toute jeune attachée de la fonction publique territoriale, elle nous vient du Nord de la France pour valider sa réussite au concours et structurer le service, qui peut désormais compter sur l'aide de trois personnes : Jean-François Ortolland, Jacques Debreux et Séverine Picot.

Arrivée de Sophie Juglair au service comptabilité

Au service comptabilité-finances, Sophie Juglair remplace Cindy Rossignol qui a fait acte de mobilité dans la commune de Montmélian. Agent de gestion financière à la ville de Saint Martin d'Uriage, elle valide au Touvet la réussite à un concours de rédacteur territorial.

Arrivée de Jean-François Ortolland aux services techniques

Jean François Ortolland a intégré la commune en tant qu'assistant du directeur des services techniques en juin 2010. Titulaire d'une licence de géographie, il bénéficie d'un contrat d'aide à l'emploi d'une durée d'une année et a trouvé sa place dans l'équipe des services techniques où ses compétences admnistratives sont précieuses. Il vient également en renfort au service urbanisme.

Arrivée de Céline Blanc à la halte-garderie

Au multi-accueil les Touvetinous, Eliane Bruno et Patricia Heureaux ont fait valoir leurs droits à la retraite à la fin de l'année. Céline Blanc, détachée de la fonction publique hospitalière, a repris les fonctions de direction de la halte-garderie au début de l'année 2011.

Voeux du maire au personnel

Remise à Josiane Jacquot par Véronique Cartier, maire adjointe aux solidarités et Annie Vuillermoz, déléguée du maire à la vie scolaire, de la médaille d'argent d'honneur, régionale, départementale et communale, accordée par Éric Le Douaron, Préfet de l'Isère, au titre de la promotion 2011, pour 20 années de service à la mairie du Touvet.

Document d'information communal sur les risques majeurs « DICRIM »

La prévention commence par l'information. À l'échelle communale cette information passe par le DICRIM : document d'information concernant les risques majeurs. Ce document doit permettre à tous de connaître les dangers auxquels nous sommes exposés, les dommages prévisibles, les mesures préventives que chacun doit prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

L'information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit légitime inscrit dans le code de l'environnement (articles L 125-2 et L 125-5) : tout citoyen a le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels il peut être confronté ainsi que les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre.

Prendre conscience des risques et apprendre à les identifier permet de surmonter le sentiment d'insécurité qu'ils peuvent générer et fait acquérir un comportement responsable face au risque.

Les risques présents sur le territoire communal, devant être traités par le DICRIM sont :

- le transport de matières dangereuses
- les tremblements de terre
- les mouvements de terrain
- les inondations de plaine
- les crues torrentielles
- les inondations par rupture de barrage
- les phénomènes météorologiques (orage/tempête, canicule, vague de froid)

Ce document sera consultable prochainement à la mairie et distribué dans vos boîtes aux lettres.

Les consignes générales de sécurité :

➜ Se mettre à l'abri
➜ Écouter la radio locale : France Bleu Isère sur 98.2 ou 99.1 ou 101.8 ou 102.8. Les informations seront diffusées, ainsi que la conduite à tenir (ordre de confinement ou ordre d'évacuation, ...)
➜ Se confiner ou évacuer en fonction du risque
➜ Couper les réseaux électriques et de gaz
➜ Éteindre les flammes et les cigarettes
➜ Ne pas téléphoner de façon à laisser libre le réseau téléphonique pour les secours
➜ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité

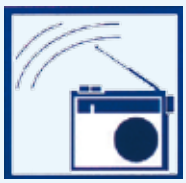

Le plan communal de sauvegarde

Exemple d'organisation communale pour la gestion de crise

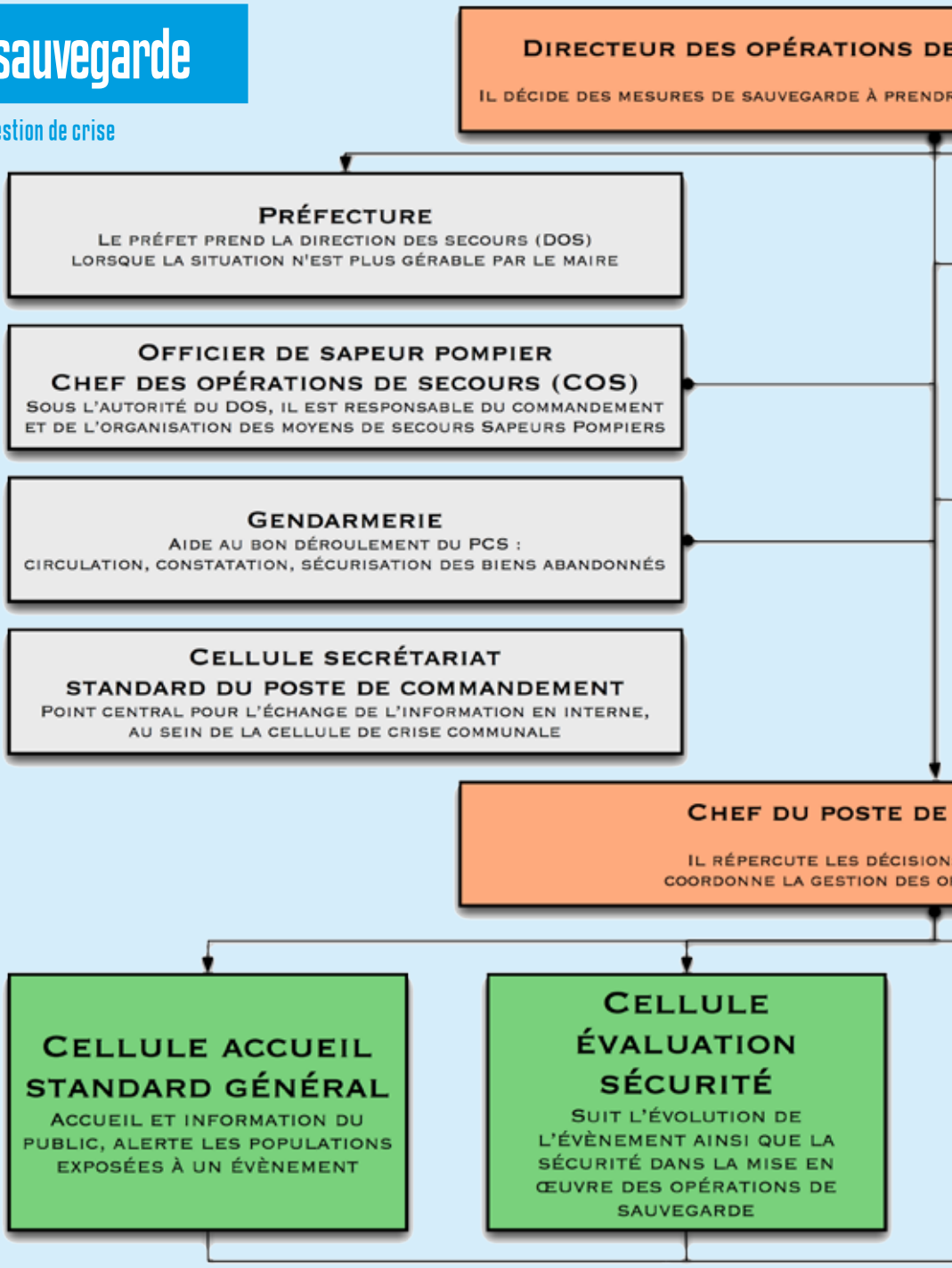

Avec l'aide de tous les acteurs concernés présents sur notre territoire, la commune va mettre en place au cours de l'année 2011 le plan communal de sauvegarde (PCS).

Il a pour objectif d'organiser la cellule de crise communale en cas d'événement majeur. Il recense l'ensemble des moyens communaux (moyens humains, matériels, lieux d'hébergement…) permettant d'assurer la sécurité des Touvetains et de leurs biens, tout en protégeant leur environnement. En cas d'événement, les élus et le personnel communal sont chargés de missions spécifiques intégrées dans une organisation précise. Par une bonne connaissance des réflexes à adopter (indiqués dans le DICRIM), et par le respect des consignes de sécurité communiquées en cas de crise, chacun participera à sa sécurité et à celle de tous.

Le plan communal de sauvegarde du Touvet prévoit :

- la mise en place d'une cellule de crise à la mairie
- la diffusion de l'alerte, l'information de la population, l'assistance et le secours des sinistrés
- si nécessaire, l'hébergement des sinistrés

Si l'événement dépasse le niveau communal, la Préfecture prend le relais et déclenche le plan ORSEC en réquisitionnant les moyens nécessaires.

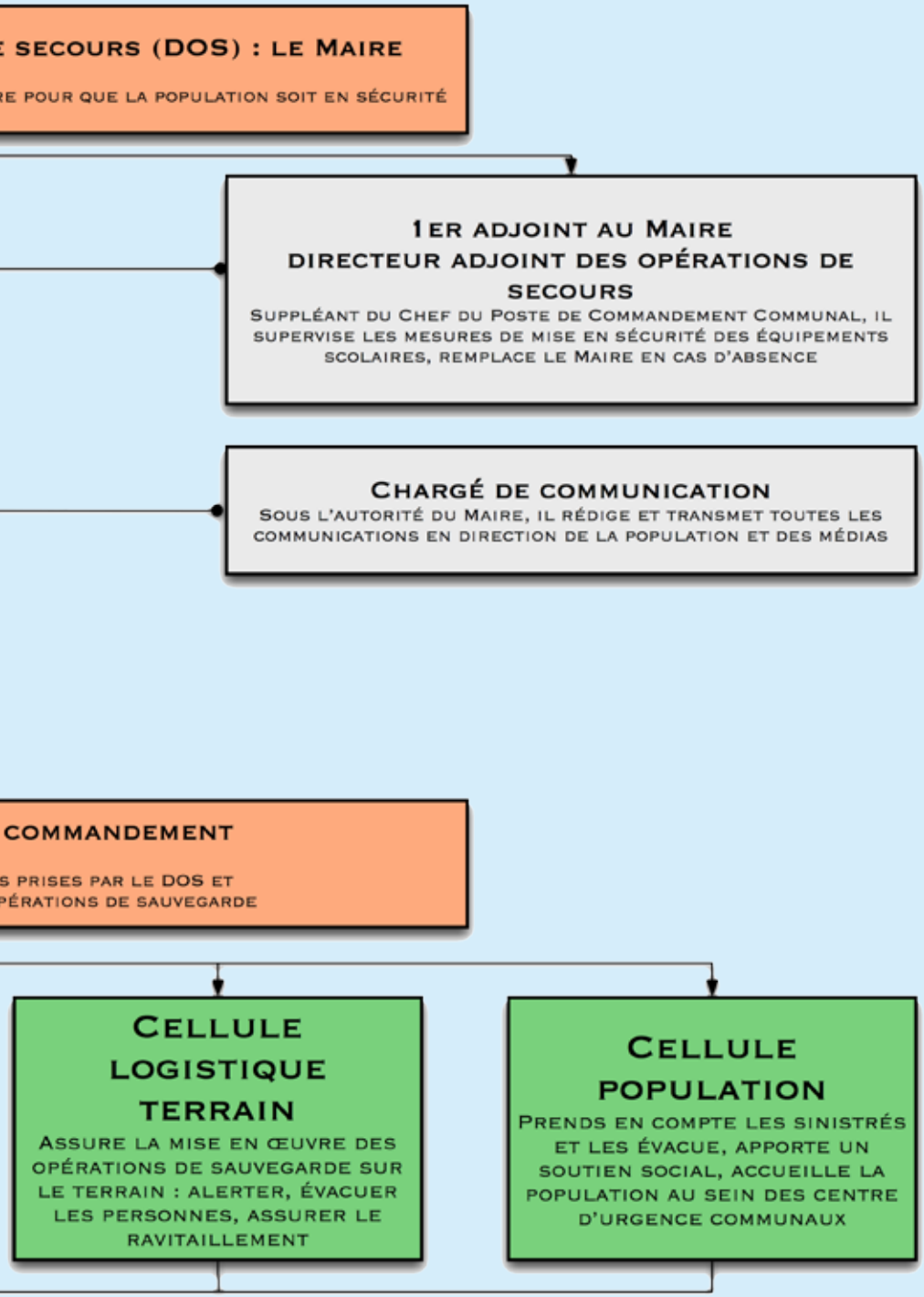

Recensement des personnes vulnérables

Pour permettre à la municipalité de mener à bien son plan communal de sauvegarde il est important que toutes les personnes dites « vulnérables » et/ou « fragiles » puissent être recensées. La municipalité va pratiquer une identification autonome mais pour n'oublier personne nous vous remercions de vous faire connaître, en téléphonant à l'accueil de la mairie.

L'inventaire relatif aux personnes vulnérables est un fichier nominatif et obéit bien sûr à une stricte législation. Sa détention par un maire s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 « informatique et libertés ». Ainsi la constitution de ces fichiers fait l'objet d'un accord préalable des personnes dont les noms sont susceptibles d'y figurer et d'une déclaration auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Ces fichiers sont conçus dès l'amorce d'un phénomène grave constituant une menace pour la sécurité, les biens, les personnes. Ils ne portent atteinte ni au secret de la vie privée, ni au secret médical, ni au secret industriel et commercial. Ils ne font apparaître ni appréciation ni jugement de valeur sur une personne physique nommément désignée, ni sur son comportement, dès lors que la divulgation de ce comportement pourrait lui porter préjudice.

Former les écoliers à la sécurité routière

Les 13 et 14 janvier dernier, les classes de CM2 de l'école élémentaire des Trois Cours ont bénéficié d'une formation à la sécurité routière dispensée par Michel Cance et son adjoint Stéphane Puech de la compagnie républicaine de sécurité de Grenoble (CRS 47). Apprentissage théorique et reconnaissance des panneaux de signalisation, pratique et parcours en vélo au Bresson ont structuré ces deux journées. Un certificat d'aptitude pour chacun a validé cette initiation.

MACADAM Peinture 2011, c'est reparti !

Pour la troisième année consécutive, a lieu au Touvet la manifestation MACADAM Peinture, le samedi 28 mai à partir de 14 heures.

Rivalisant encore d'imagination et de talent, enfants, jeunes, adultes et seniors, artistes ou amateurs réaliseront sous vos yeux des œuvres éphémères ou plus durables, comme celles que l'on peut déjà voir en certains endroits du village.

Le thème, cette année, est celui de « la figure humaine », décliné librement par les uns et les autres : portraits, masques, épouvantails, totems, maquillage, personnages divers représentés sur plusieurs types de supports (toiles, bois, cartons, poterie, ou plutôt... carrément sur le macadam !).

De la Maison Saint Jean à la place de l'Église, tout le long de la Grande Rue, se déploieront un certain nombre d'animations qui vous permettront d'admirer les artistes en train de peindre, de modeler ou de sculpter, de mettre vous-même la main à la pâte ou au pinceau pour créer une œuvre personnelle, à emporter si vous le désirez… Vous pourrez même repartir avec votre portrait ! Des dessins à la craie ou au pinceau, des inscriptions, vous permettront d'imprimer votre marque en différents points du parcours.

Nous souhaitons que vous soyez nombreux à réserver d'ores et déjà votre demi-journée pour participer à cette manifestation festive et joyeuse, colorée par la présence d'un musicien et d'un clown chargés d'attiser votre curiosité et votre inspiration.

Rendez-vous le 28 mai prochain !

Information sur les coupures d'électricité

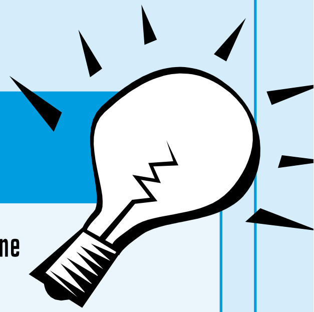

Au début du mois de janvier, une partie de la commune du Touvet a été perturbée par une panne récurrente sur le départ « moyenne tension » qui alimente en partie les communes de Lumbin, de la Terrasse et du Touvet.

Les équipes d'intervention d'ERDF ont tenté de résoudre la panne dans les meilleurs délais, mais rien ne permet à ERDF d'avertir les usagers.

EN CAS DE COUPURE DE COURANT, TÉLÉPHONEZ D'ABORD À VOTRE DISTRIBUTEUR D'ÉNERGIE

Le Centre d'Appel de Dépannage d'ERDF est joignable au 0 810 333 338, joignable 24h sur 24.

Informations sur le jumelage du Touvet

Le comité de jumelage du Touvet existe déjà depuis bientôt deux ans. Un contact avec l'ambassade de Croatie nous a mis en relation avec la commune de Fuzine. À l'issue de nombreux contacts, madame le Maire s'est rendue l'été dernier à Fuzine. Malheureusement Fuzine a déclaré forfait en fin d'année dernière car cette commune traverse une crise financière importante.

Le comité de jumelage a immédiatement entrepris d'autres démarches auprès de villages candidats sur le site de l'association française du conseil des communes et des régions d'europe (AFCCRE) et plusieurs réponses positives nous semblent très intéressantes. L'une émane d'un autre village de Croatie, Novska, situé non loin de Zagreb, l'autre d'un village de Malte. Ces deux communes offrent des possibilités variées et sont désireuses de voir aboutir des projets communs.

Nous avons pris au cours des réunions du comité de jumelage, la mesure de ce qu'un tel projet suppose en engagement, en énergie, en responsabilité. Bien qu'étant toujours aussi enthousiastes à l'idée de voir notre commune jumelée avec une commune d'Europe, il nous semble cependant important d'obtenir l'adhésion des habitants du Touvet. De plus, le comité a besoin de nouveaux membres volontaires pour s'impliquer dans l'aventure. Ainsi le questionnaire joint peut vous permettre de vous exprimer. Il est à renvoyer ou à déposer à la mairie. Vous pouvez aussi nous faire part de vos réflexions sur le site internet de la commune www.letouvet.com.

Nous comptons sur vous !

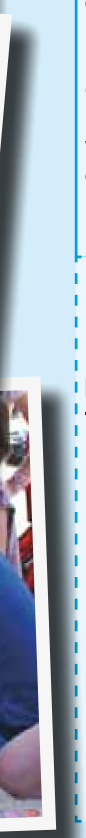

Bon à retourner à la mairie. Merci !

NOM : … **Prénom :** … … … … … … … … … … … … … …

Adresse : …

Téléphone : … … … … … … … … … … **Courriel :** …

➜ Je pense qu'un jumelage avec :

❑ **la Croatie**

❑ **Malte** **est préférable**

❑ **Je suis prêt(e) à soutenir ce projet et souhaite faire partie du Comité de Jumelage**

Signature :

Panorama institutionnel

SERVICE CIVIQUE®
service-civique.gouv.fr

LE PLUS VOLONTAIRE DES ENGAGEMENTS

Avez-vous déjà pensé à accueillir des jeunes en Service Civique ?

Service Civique, mode d'emploi

Qu'est-ce que le Service Civique ?

➜ Une expérience utile aux autres et utile pour soi
➜ Un engagement citoyen reconnu et valorisé

Le Service Civique c'est :

➜ **Un engagement volontaire** au service de l'intérêt général
➜ Pour tous les jeunes **de 16 à 25 ans**
➜ **Sur une période de 6 à 12 mois**, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine.

Auprès de qui ?

Le Service Civique peut être effectué auprès :

➜ d'associations, d'ONG ;
➜ de collectivités territoriales ;
➜ d'établissements publics…

En France ou à l'international.

Pour quoi faire ?

Le Service Civique permet d'accomplir des missions prioritaires au service de l'ensemble de la société : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, interventions d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Vous pourrez par exemple :

➜ **d'un sensibiliser des jeunes au respect de l'environnement**, au tri des déchets, aux économies d'énergie ;

➜ **aider à combattre l'illettrisme** en accompagnant des jeunes dans des ateliers de lecture ;

➜ **offrir aux personnes isolées une aide** concrète dans leur vie quotidienne ;

➜ **réaliser une mission à l'international** avec une grande ONG ;

➜ **sensibiliser des jeunes aux grands enjeux de santé** en menant des actions d'information sur la sexualité, la prévention des MST, la contraception, les toxicomanies ;

➜ **participer à de grands chantiers** de restauration de sites historiques ;

➜ **aider à la reconstruction de sites endommagés** par une catastrophe naturelle et accompagner les populations…

Quelles sont les conditions ?

En tant que jeune volontaire, vous bénéficiez :

➜ **d'une indemnité mensuelle** de 540 euros (un versement de 440 euros complété par la prise en charge de frais pour 100 euros)

➜ **d'une couverture sociale complète** : maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, famille ; l'ensemble de la période de Service Civique est validée pour votre retraite

➜ **d'une reconnaissance de la mission accomplie dans votre parcours** : dans le livret de compétence, le cursus universitaire, au travers de la validation des acquis de l'expérience.

Contact

Toutes les offres de missions sont consultables en ligne sur : http://www.service-civique.gouv.fr/

Vous pouvez répondre aux offres de missions directement en ligne, poser vos questions sur le Service Civique et échanger avec des volontaires.
Des informations sont également disponibles auprès des Missions locales et des Points d'Information Jeunesse.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Les Transports du Grésivaudan renforcent les lignes G 30 et G 62

Les rotations complémentaires de ces lignes régulières démarreront à partir du lundi 4 avril pour améliorer les correspondances entre les bus et les trains TER.

➜ **Ligne G 62 : Bernin > Champ-Près-Froges > Goncelin**
Les communes de Goncelin, Tencin, La Pierre et Champ-près-Froges pourront profiter de 6 services supplémentaires en heures de pointe du matin ou du soir pour rejoindre la gare de Goncelin d'un côté, et la ligne Express Champ-près-Froges – Grenoble et la gare de Brignoud de l'autre côté.

➜ **Ligne G 30 : La Pierre > Goncelin > Lumbin**
Les communes du Touvet, de la Terrasse et de Lumbin verront la ligne G30 se développer avec 6 allers retours le matin et 6 allers retours le soir entre la gare de Goncelin d'un côté et la zone industrielle de Lumbin de l'autre côté (correspondance avec la ligne Express Voiron – Grenoble – Lumbin).

Les fiches horaires sont disponibles à la mairie et sur le site http://www.le-gresivaudan.fr/

Le GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 janvier, le 1er février et le 8 mars 2011

Associations

Subvention exceptionnelle à l'association Grésifreeride pour l'organisation du Téléthon (4/01/11)

Grésifreeride organise comme chaque année pour le Téléthon une course de VTT. L'association demande à cette occasion une subvention de 200 € pour en couvrir les frais (vin chaud, petit matériel, signalisation…).
Accord à l'unanimité

Tarifs du Tennis (1/02/11)

Ils restent inchangés, en accord avec la commune de Saint Vincent de Mercuze.
Rappel des tarifs annuels :

	Commune	Extérieur
• Abonnement individuel plus de 18 ans	48 €	64 €
• Abonnement famille	79 €	97 €
• Abonnement individuel moins de 18 ans	-	33 €
• Abonnement individuel étudiant 18-25 ans	32 €	48 €
Tarifs horaires		
• Si un des deux joueurs est abonné	5 €	10 €
• Si les deux joueurs ne sont pas abonnés	10 €	10 €

Caution pour la clé : 15 €
Accord à l'unanimité

Bibliothèque

Convention pour l'organisation de Giboulivres (4/01/11)

Cette manifestation, au profit des enfants et adolescents de 10 communes, consiste à faire venir un auteur de livre. Elle sera située cette année à Brignoud. Il faut donc passer une convention avec cette commune pour partager les frais d'organisation.
Accord à l'unanimité

Convention pour une intervention d'auteur à la bibliothèque et convention avec la commune de Saint Vincent de Mercuze (4/01/11)

Il s'agit de faire venir un auteur Jeunesse à la bibliothèque du Touvet au bénéfice des enfants de l'école et des collégiens du Touvet ainsi que des enfants de l'école de Saint Vincent de Mercuze. Ce qui nécessite deux conventions différentes.
Accord à l'unanimité

Personnel

Modification des tarifs des repas des agents (4/01/11)

Ces tarifs sont indexés chaque année et passent ainsi de 3,30 € HT le repas à 3,37 € HT.
Accord à l'unanimité

Changement de temps de travail pour deux agents du service Enfance (4/01/11)

Certains agents préfèrent voir leur charge de travail diminuer. C'est le cas pour deux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles). Pour l'une, son temps de travail annuel sera diminué de 46,43 heures, pour l'autre de 38 heures.
Accord à l'unanimité

Suppression-création du poste de Directrice de la Halte-Garderie (4/01/11)

Après le départ à la retraite de l'ancienne directrice, une autre personne a été nommée. Il faut donc supprimer le premier poste pour en recréer un nouveau, leur définition n'étant pas identique à cause de l'ancienneté.
Accord à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe (8/03/11)

Suite au départ pour convenance personnelle de l'agent chargé de la comptabilité, il convient de changer la classification de ce poste. On doit donc créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe pour pouvoir recruter une nouvelle personne.
Accord à l'unanimité

Assainissement

Changement de statuts du SADI : création d'un SPANC (8/03/11).

Les statuts du SADI (Syndicat d'Aménagement Des Îles), qui s'occupe de l'assainissement sur la commune, à cause du démarrage de la procédure du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif). 6 communes sur 9 (les trois autres ont déjà démarré) vont être concernées et sont d'accord.
Le SPANC est une obligation faite aux communes de contrôler la validité des installations non raccordées au réseau d'assainissement collectif (fosses septiques, champs d'épandage… ou rien !). Le contrôle, qui aura lieu tous les 6 ans, sera confié à un partenaire extérieur spécialisé, dont les interventions seront facturées directement aux particuliers concernés.
Les propriétaires auront l'obligation de mettre en conformité leurs installations. Les propriétés proches du réseau collectif devront s'y raccorder. En cas de constructions nouvelles éloignées, une étude sera faite dans le cadre du permis de construire.
Pour en savoir plus : permanences du SADI 4 jours par semaine. Des aides financières sont possibles par l'Agence de l'Eau.
Accord à l'unanimité

Finances

Modification du taux de la Taxe locale d'Équipement (4/01/11).

Cette taxe est payée par le propriétaire lors du dépôt d'un permis de construire, en deux fois, la première 18 mois, la seconde 36 mois après le dépôt.
Elle est calculée selon un pourcentage (entre 1 et 5 %) du prix de la Surface Hors d'Oeuvre Nette (SHON). Il existe en outre 9 catégories de bâtiments.
Au Touvet, comme dans d'autres communes proches, le pourcentage est de 5 % sauf pour les bâtiments agricoles (cat. 2) et les bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux (cat.3), pour lesquels il est de 3 %. Il est proposé d'augmenter le pourcentage pour ces deux dernières catégories à 5 %
Accord à l'unanimité

Décision modificative du budget général/section de fonctionnement (4/01/11).

En 2010, les remplacements du personnel Mairie ont été plus importants que prévu. Lors des congés de maladie, ce sont les assurances qui prennent en charge les salaires.
La charge des salaires a donc été diminuée de 22 200 €, et les assurances ont compensé à hauteur de 50 000 €. Il faut donc diminuer le chapitre 012 de 22 200 € et augmenter le chapitre 013 (atténuation de charges) de la même somme.
Accord à l'unanimité

Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère au titre de l'IVC 2011 (petits travaux sur voirie communale) (1/02/11).

Montant de la demande : 7000 €.
Accord à l'unanimité

Demande de subvention à la Communauté de Communes du Grésivaudan au titre du petit patrimoine (1/02/11).

Pour la Haute Frette.
Accord à l'unanimité

Demande de subvention à la CCG pour l'implantation d'un abribus au carrefour EDF (8/03/11).

Au cours d'une réunion publique au Vivier, les habitants, s'ils n'ont pas retenu un tracé piétonnier le long de l'allée du château, ont demandé une remise à niveau de l'éclairage public et l'implantation d'un abribus en face de celui qui existe déjà.
C'est la CCG qui gère ce problème, dans le cadre de l'AOTU. Une subvention lui sera donc demandée.
Accord à l'unanimité

Tarifs pour le concert des musiciens du Louvre (8/03/11).

La manifestation aura lieu le 20 mai prochain, au château du Touvet où un violoncelliste jouera J. S. Bach.
L'an dernier, cette manifestation a coûté 1500 € et était subventionnée par le Conseil Général. Cette année, le CG n'attribue pas de subvention. Il est donc proposé de porter les tarifs d'entrée de 10 à 15 € par personne. Les 100 places disponibles seront vendues à la mairie.
Accord à l'unanimité

Urbanisme

Choix du repreneur du fonds de commerce Place de l'Église (4/01/11).

Pour préserver l'implantation des commerces dans le Centre village, la commune a institué un Périmètre de Protection de ces commerces. Malgré cela, plusieurs ont fermé. Il en reste 23.
Dans ce contexte, la commune a décidé de racheter le fonds de commerce situé sur la Place de l'Église (ex-Vival) pour un prix raisonnable et a lancé un appel légal à candidature pour ce fonds. C'est la Poste qui s'est portée candidate. Il s'agit donc d'accepter ou de refuser cette candidature.
Or, vu l'état du bâtiment de la Poste actuelle, et vu les difficultés rencontrées concernant le premier projet d'implantation Place de l'École, en particulier de circulation, il semble profitable de l'accepter, étant donné la situation de ce commerce dans le village (emplacement, stationnement, accès…). Malgré tout, les négociations avec la Poste risquent d'être assez longues (un an ?) avant réalisation.
Accord à l'unanimité pour accepter cette candidature.

Vente de terrain communal (1/02/11).

Une partie des parcelles AE 22 et AE 121 (surface : 1300 m2) seront vendues à une entreprise de carrelage qui souhaite s'installer sur la ZAC. L'installation comportera un «show-room» (surface d'exposition). Prix du m2 : 50 € HT.
Accord à l'unanimité.

Convention avec Isère Habitat pour la prise en charge de travaux de raccordement électrique (8/03/11).

Pour pouvoir construire vingt logements (dont 4 logements sociaux et le reste en accession à la propriété) rue de Champey, il convient de réaliser une extension du réseau électrique pour une somme de 14528,52 €. Ceci nécessite la signature d'une convention avec l'aménageur, Isère Habitat.
Accord à l'unanimité.

Don de terrain à la commune pour l'implantation d'un réservoir d'eau potable à la Frette (8/03/11).

Une parcelle de terrain de 114 m2 située le long du chemin menant à Montabon est cédée à la commune pour que l'on puisse implanter un réservoir d'eau potable à la Haute Frette.
Accord à l'unanimité.

Vente de terrains : modification de prix (8/03/11).

Suite à une erreur d'affectation, le prix de terrains destinés aux VRD (voiries et réseaux divers) pour les parcelles AE150 et AE 121 passe de 80 € le m2 à 75 €.
Accord à l'unanimité.

Scolaire et enfance

Modification du règlement intérieur de la Halte-Garderie (1/02/10).

La CAF modifie les plafonds et planchers de ressources ; il est donc nécessaire de modifier le règlement intérieur.

Ressources	**2010**	**2011**
Planchers	579,72 €	588,41 €
Plafonds	4574,60 €	4579, 20 €

Accord à l'unanimité

Dérogation exceptionnelle à la délibération de dérogation scolaire (8/03/11).

D'après la délibération, il a été décidé que seuls seraient bénéficiaires de cette dérogation les parents habitant au Touvet et les personnes prêtes à s'installer sur la commune. Il est demandé aujourd'hui une dérogation exceptionnelle pour un enfant dont les parents habitent Lumbin, mais dont la maman est handicapée et qui a de la famille proche sur le Touvet.
Accord par 18 voix (3 abstentions)

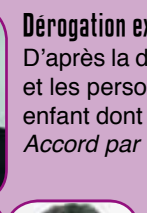

Demande de subvention pour le fonctionnement du RAM au Conseil Général (8/03/11).

Une subvention de 1500 €, qui ne sera pas reconduite, est demandée au GG.
Accord à l'unanimité

Divers

Organisation d'une conférence sur l'œnologie - Tarif (1/02/10)

Sous l'égide de la mairie, une conférence de Madame Catherine Ivanoff, du Touvet, sur le thème de l'œnologie, aura lieu le 16 mars prochain, à 20 h 30, salle du Conseil. Maximum : 25 places.

Le tarif d'entrée est fixé à 5 € par personne.

Inscriptions au secrétariat de la mairie jusqu'au 1er mars.
Accord à l'unanimité

Travaux réalisés par la commune (1/02/11)

Monsieur André Gonnet, premier adjoint, chargé des travaux, a récapitulé tous les travaux réalisés par la commune :

• Réfection du Carrefour de la Conche : travaux de sécurisation pour les automobiles, les cycles et les piétons.
• Unité Mobile de Traitement (UMT) de l'eau potable à la Conche : installation d'une unité de pompage dans la nappe phréatique ; poste de transformation pour l'électricité ; enterrement des réseaux ; construction d'un réseau séparatif pour assainir la zone.
• Station de pompage de la Frette
• Réfection de la rue de Beaumont (entre la route de saint Hilaire et le chemin du Mollard).
• Eau potable de la Frette
• Sécurité incendie à Montabon
• Réservoir des Roumes : traitement de l'eau
• Zone Artisanale et Commerciale : création d'une voirie directe pour desservir l'ensemble de la zone partant de la RD 29 (route de Goncelin) et aboutissant vers la nouvelle implantation du Centre de Secours (pompiers) et du Centre de Tri (La Poste).

Rectification de délibérations : matériel communal (vente/don) (8/03/11).

Du matériel communal avait été vendu à un conseiller municipal (CM décembre 2010). Or, une association a récupéré gratuitement une partie de ce matériel (coût : 30 €).
Accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour le projet Macadam (8/03/11).

Une subvention est demandée à la Région, dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) pour la manifestation Macadam, qui aura lieu le 28 mai prochain.
Accord à l'unanimité

Reprise de concessions au cimetière communal (8/03/11).

Il s'agit d'une procédure usuelle mise en œuvre tous les 3 ou 4 ans (1990, 1994, 1998, 2001…) qui concerne les concessions qui paraissent abandonnées depuis longtemps (concessions trentenaires, cinquantenaires, à perpétuité).

Elle ne peut avoir lieu que 10 ans après la dernière inhumation. Elle est longue et compliquée : la suivante, engagée en 2004, se termine en 2010-11.

Procédure : après constat d'abandon par la mairie, on avise le concessionnaire un mois à l'avance qu'un procès-verbal réalisé par la mairie aura lieu. Si personne ne se manifeste, dans les huit jours qui suivent, le procès-verbal est publié à la mairie et une notification est envoyée aux successeurs et descendants présumés. Si toujours personne ne répond, deux affichages de la publication sont réalisés à nouveau à 15 jours d'intervalle. Puis on attend trois ans. À expiration de ce délai, si la concession est toujours en état d'abandon, nouveaux procès-verbaux et affichages. Puis après un mois, délibération du Conseil Municipal et arrêté du maire, qui permet la reprise.

Au cimetière du Touvet, après constat du Maire du 18/02/10, 33 concessions ont été classées «En instance de reprise».
Des panonceaux ont été placés sur les tombes. Sur les 33, il reste 20 concessions à reprendre.

Environnement

Une gestion raisonnée pour un environnement préservé : les nouveautés de 2011

La commune du Touvet a en trois ans abandonné l'usage des pesticides. C'est un effort considérable qui suppose une adhésion forte des services techniques et beaucoup de travail en plus.

Cette année encore, le long de la RD1090, en partage avec le Conseil général, les talus ne sont fauchés que deux fois ; le haut du tunnel du Bresson bénéficie toujours de son paillage avec des plantes peu entretenues et une partie de la Grande Rue est plantée en prairie fleurie.

En ce mois d'avril, le désherbage manuel ou thermique (par brûleur à gaz) a démarré car l'herbe commence à pousser.

En 2011, la nouveauté consiste à traiter les « délaissés de murs ». Vous savez, ces petits endroits au pied des murs où l'herbe pousse et qui s'entretiennent difficilement. Compte tenu de l'effet très esthétique produit par la « prairie fleurie » c'est le choix qui a été retenu. Les travaux sont engagés rues de la Berche, du Moulin, de la Perrière et de Carcet. Il faut bien sûr tout désherber manuellement pour préparer le terrain, puis semer les graines à raison de 5 g/m^2.

Dans le prolongement des délaissés de mur, les travaux de préparation de la prairie fleurie se poursuivent au bas de la Grande Rue dans la continuité de la prairie fleurie semée l'an dernier, jusqu'au bout des Terrasses de Belledonne. Un regarnissage a d'ores et déjà été réalisé sur l'existant pour densifier les fleurs.

Journée « plantes & jardins » au château du Touvet, 3ème édition

Le château et la commune de Le Touvet organisent le dimanche 5 juin 2011, de 9h à 18h, la 3e édition de la journée « plantes & jardins », inscrite dans la manifestation nationale des « Rendez-vous aux jardins ». Un thème d'actualité en 2011 avec « le jardin nourricier ».

Vous pouvez dénicher des plantes rares et de collection, compléter vos massifs ou balcons et profiter de nombreuses animations :

• **S'initier aux plantes comestibles sauvages** lors de la promenade découverte, ou en découvrant l'exposition de l'association botanique Gentiana

• **Mieux connaître les oiseaux** en les identifiant, en écoutant leurs chants, en découvrant leurs mets préférés et en s'initiant à la fabrication de nichoirs grâce aux animations organisées par la ligue de protection des oiseaux. Les plus jeunes peuvent se divertir à dos de poney, au potager…

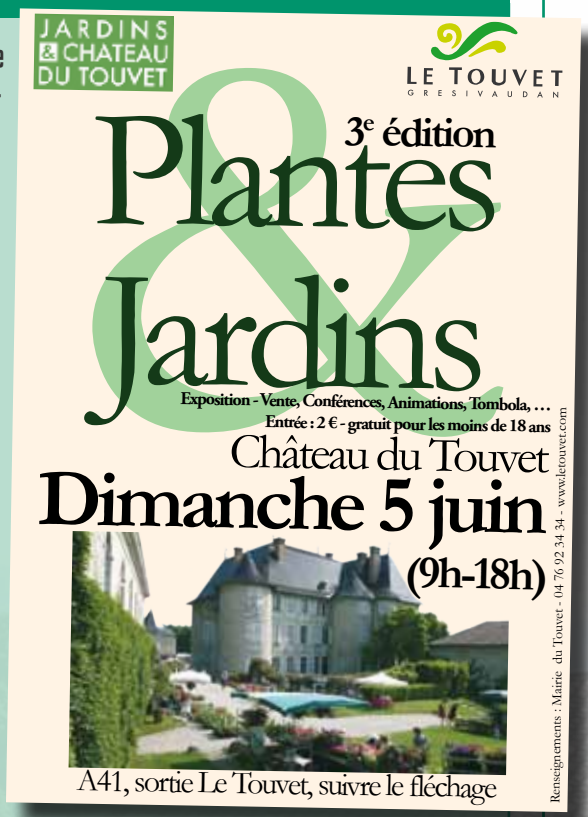

Les jardiniers peuvent échanger avec les Jardiniers de France autour des plantations, des soins…, acquérir des plantes avec une gamme d'une grande diversité : bulbes botaniques des cinq continents, vivaces alpines, cactées, plantes de serre (froide, tempéré, chaude), aromatiques, plantes aquatiques, rosiers...

Les amateurs d'artisanat trouvent de la poterie, des tadelacks, des biscuits, du miel, de l'essence de lavandin, …

Les curieux et lecteurs peuvent rencontrer un auteur qui nous fait revivre l'histoire locale ou dénicher des ouvrages sur les jardins et les plantes présentés par une librairie de la vallée.

Tarif : 2 € (gratuit pour les moins de 18 ans) – NOUVEAU cette année, les entrées permettent de participer à une tombola avec plusieurs tirages. Le prix d'entrée du château avec la visite des jardins est réduit pour l'occasion (4,50 € habituellement).

Vous souhaitez commander des plantes ou d'autres produits aux exposants pour qu'ils vous les livrent lors de la journée plantes et jardins, n'hésitez pas à découvrir et à utiliser les coordonnées et les liens mis à votre disposition sur le site internet de la commune : <www.letouvet.com>, rubrique « manifestations ».

Photos Journée Plantes & Jardins : D.R. Château du Touvet

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRÉSIVAUDAN

Dans le cadre de la semaine nationale pour le développement durable

La Semaine du développement durable au Touvet

Pour sa 9ème édition, la semaine nationale du développement durable initiait chaque citoyen à un comportement éco-responsable.
Au Touvet, le samedi 2 avril, deux grands rendez-vous étaient proposés, sous un soleil magnifique, pour devenir un acteur du développement durable.

De 9h00 à 11h30, une quarantaine de Touvétains de tous âges ont participé au 3ème nettoyage de printemps.

Petits et grands, facilement identifiables par leurs gilets jaunes, ont arpenté la plaine et les rues du village, munis de gants et de sacs poubelles, pour ramasser tous les déchets abandonnés sur les bords des chemins et des routes. Les participants se sont retrouvés vers midi pour compter les sacs, et prendre un repos bien mérité autour d'un pique-nique bio et local organisé par la municipalité à la salle du Bresson.

L'après-midi s'est poursuivi à la salle du Bresson avec des stands et des ateliers sur le thème du développement durable.

Ainsi, des membres de l'équipe du Touvet participant au concours « Familles à énergie positive » organisé par la Région Rhône-Alpes et l'Ageden ont partagé leurs « trucs » pour diminuer leurs factures d'énergie au moyen de petits gestes du quotidien ; l'atelier « troc de recettes » a permis d'échanger astuces et idées de produits fabriqués maison (ménage, beauté, jardinage ...) ; « Demain en Mains », le dépôt-vente du Touvet proposait une réflexion sur les « ressourceries » avec quelques produits à la vente ; le stand d'information sur les différents modes de réduction des déchets : réduction des emballages, tri, compostage, etc. ; l'association « Les toits liés » faisait la promotion de l'habitat écologique groupé dans le Grésivaudan, intégrant une dimension sociale et intergénérationnelle ; l'entreprise « Ecolencre » disposant d'un centre de dépôt au Touvet présentait son activité de remplissage de cartouches d'imprimantes.

Les visiteurs, à l'extérieur ont pu essayer des vélos électriques et un scooter proposés par l'association « H2rent ». Le « Vélosolex » a fait des adeptes. « Auto-partage » a expliqué le concept de « partage de l'automobile » en vigueur dans les agglomérations.

Le rendez-vous de l'après-midi fut sans conteste la conférence « véhicules électriques et hybrides : point sur les technologies et les impacts énergétiques à l'approche de la sortie des premiers modèles grand public » conduite par Yves Maréchal, directeur de l'Institut Carnot « Énergies du Futur ».

Opération « Collecte des épaves »

La communauté de communes lance mi-juin une collecte des épaves de véhicules à destination des particuliers, une première dans le Grésivaudan.

Nombre de véhicules hors d'usage sont laissés à l'abandon en pleine nature. Sources de pollutions dangereuses, ils deviennent autant de « points noirs » dans le paysage.

Dans le cadre de sa politique de protection et de mise en valeur de l'environnement, Le Grésivaudan lance une grande opération de collecte de ces épaves. Gratuite, cette collecte sera organisée au mois de juin 2011, dans les 47 communes de la collectivité.

Pour les personnes intéressées, un dossier d'inscription est à retirer au siège du Grésivaudan ou à télécharger sur le site internet <www.le-gresivaudan.fr>. Les dossiers complétés doivent être retournés avant le 23 mai 2011.

Le Grésivaudan - Communauté de communes
115 rue Louis Néel - 38926 Crolles cedex
Tél. 04 76 08 04 57

État Civil

Naissances

Le 1er décembre 2010 : Noé TURGIS
Le 2 décembre 2010 : Mathilde GAUTHIER
Le 3 décembre 2010 : Déborah RAMBAUD
Le 15 décembre 2010 : Mathis BARD
Le 22 décembre 2010 : Margot CUILLANDRE
Le 27 décembre 2010 : Rose SOBRAL
Le 28 décembre 2010 : Sacha BENAVIDES PRESSARD
Le 5 janvier 2011 : Mathis CŒUR
Le 17 janvier 2011 : Amaury FLEURY
Le 26 janvier 2011 : Matéo TORRES
Le 30 janvier 2011 : Louis BERTHOLLET
Le 25 février 2011 : Tom CONTIER
Le 9 mars 2011 : Noa ROCHA
Le 17 mars 2011 : Lyoris RATAHIRY

Mariages

Le 18 décembre 2010 : Loïc DACCORD et Aurélie MOREAU
Le 8 janvier 2011 : Arnaud PINTRAND et Sandra NAVE

Décès

Le 27 décembre 2010 : Andrée RACHAIS veuve BOIS
Le 16 janvier 2011 : Jean DASPRE

Petites Annonces

Ligue des droits de l'homme

À l'occasion du lancement de sa section « Crolles-Grésivaudan », la Ligue des Droits de l'Homme propose la projection du film « Les arrivants », réalisé par Claudine Bories et Patrick Chagnard qui filment le quotidien de la Coordination pour l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cadfa). Résultat : un film passionnant sur la France d'aujourd'hui.

Caroline est jeune, impulsive, colérique. Colette, plus âgée, est compatissante et bordélique. Face à elles, des familles du Sri Lanka, de Mongolie, d'Erythrée et d'ailleurs, venues demander l'asile en France. Chaque jour il en arrive de nouvelles, avec ou sans passeport, avec ou sans bagages, dans des charters ou des camions bâchés…
Comment répondre à ce flot débordant de détresses et de besoins ?
Le film raconte ce face à face tendu et explosif, émouvant et drôle, où chacun défend son rôle.

Crolles, salle Boris Vian, jeudi 26 mai 2011, à 20h

Le film sera suivi d'un débat sur la situation des demandeurs d'asile en France et du verre de l'amitié.

Pour tout renseignement,
s'adresser à :
marcel.favel@gmail.com

LDH

Permanence du Conseiller général

isère CONSEIL GÉNÉRAL

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, tiendra une permanence à la mairie du Touvet, le jeudi 5 mai 2011 de 10h30 à 12h.
Il reçoit également sur rendez-vous en fin de semaine à la mairie de La Terrasse (contacter son secrétariat au 04 76 00 38 10)

Georges Bescher rappelle aux associations ou particuliers qu'on peut lui faire connaître les projets et dossiers déposés au Conseil général de l'Isère, afin d'en assurer le meilleur suivi. Adresser toute correspondance au 204 rue des Thermes – 38660 La Terrasse.

Association « Demain en Mains »

L'Association « demain en Mains » organise, en ses locaux devant le Collège du Touvet, 70 rue de la Montagne, les évènements suivants (10-16h) :
➜ Le samedi 16 avril : vente de livres et sports extérieurs faite par les particuliers. Venez réserver un emplacement au local avant le 14 Avril 2011.
➜ Le samedi 14 mai : vente spéciale loisirs, plein air, jardinage, et puériculture
➜ Le samedi 18 juin : vente spéciale pour s'équiper pour les vacances (plage, jeux, tenues d'été …)
➜ Fermeture du 14 juillet au 15 Août 2011
➜ Les samedis 31 Août et 10 Septembre de 10 à 12h : vente spéciale rentrée scolaire.

Renseignement au 06 42 07 74 60

Pour encore plus d'informations, prochainement l'Association aura son propre site : www.demainenmains.free.fr : il a été réalisé par des étudiants de l'IUT de Savoie-Technolac, dans le cadre de leur projet d'étude de 1ère année. Je remercie donc Maurice, Floriane, Eric et Rolland.

A l'œil, du Jardin de Ville de ST ETIENNE, tu vois le Mt BLANC à 300kms. Aux jumelles, du col de L'EPINE, tu vois à 81kms, les traces à 4000m, dans le Dôme du GOÛTER

BELLEDONNE : TOUS NOS SOMMETS SONT ACCESSIBLES : Aide chacun * Redescend les poubelles *

Gilbert VIGAT

FACE OUEST DU GRAND CHARNIER, (CHAINE DE BELLEDONNE)

* Temps ~ 3H½ * DESCRIPTION DE SA VOIE NORMALE (V.N) * De là-haut, tu as tes brodequins dans le MONT BLANC

* Accès Facile : 1er degré escalade,
Déniv : 900 du super et 1100 du pas du bœuf

Secteur IGN n° 3433OT ALLEVARD

Dessiné l'hiver, à mi-journée

VUE DEPUIS LA VALLEE DU GRESIVAUDAN

Lièvre variable, rapide jusqu'à 3800m

Arête NORD du GRAPILLON : V.N.
Escalade très facile : 1er degré sur 6.

Nos LACHENAL et TERRAY, vainqueurs en 1950 de l'ANNAPURNA 8078m, sont morts en courses classiques. Pour la V.N. Mt BLANC, la facile traverser de ~40m du couloir du GOÛTER : 45°, être casqué, aller un après l'autre, assuré au cable transversal. Un veille les éboulements, pour crier : «PIERRES». Ne provoquer aucune chute de pierres ; mortel.

Le 1er de cordée explique et veille aux fondements : que l'ensemble assure ne marche sur le matériel, utilise : crampons piolets, exécute le nœud de guide, de pêcheur pour les anneaux, l'autobloquant prussik pour sécuriser les rappels, et, avec une broche à glace tire-bouchon se prevenir des crevasses. Avec corde de 30m. ø8 avancer corde tendue pour diminuer les chocs des chutes. Si dérapage sur arête effilée, pour équilibrer, saute à l'inverse.

Tous jours, la veille ; météo montagne 0476633420, pas de départ seul, informer de la course et du retour. En été, par temps sec, le Gd Charnier est de la randonnée alpine facile. Un piolet est utile, 2 bâtons, c'est bien. Départ : Parking du super Collet, ou, celui au départ du chemin du pas du bœuf. Sur le dessin :
—— Route voiture .... Sentier.
Son sommet est par l'arête Nord par un "grapillon" court et raide ; encadrer les petits ... ; tous en brodequins, dans les sacs : Coupe Vent, pantalon, bonnet, pull, boisson "casse croute". (Pas salir...)
Avec de l'expérience, en fin d'hiver la face OUEST se monte en s'aidant des rochers qui bordent les couloirs, 30m. de corde légère, ø8, c'est bien. (Les couloirs de 45 et 60° ont été descendus ski, déjà, parceux qui montent.) Du sommet, vue sur l'ETANDARD 3420m. Gde des ROUSSES,
Son parking col de la Croix de fer, dormir au refuge de BRAMAND avec corde, piolet, crampons, bonnet, gants lunettes, guêtres, doudoune, brodequins chauds. Avant la fin d'été, le Mt BLANC, pfff réchaud, cagoule de bivouac, passe montagne, surbottes qui isolent les brodequins, sont à rajouter ... Le train : de St GERVAIS au NID D'AIGLE : 2400m.
Dormir au ref. du Goûter 3817m. après avoir bu un café au ref. tête Rousse 3167m, traverser le couloir du Goûter, attention aux chûtes de pierres, mortelles. Sur les 2 jours de monter, l'itinéraire est évident et tech. facile ; mais, avoir l'habitude des crampons, très entrainé à l'altitude. Expérience alpine nécessaire pour les ponts de neige, chutes de sérac, Coulées, brouillard, tempête, la foudre qui crépite et serpente au sol, renoncer à temps : météo !... Au ref. VALLOT, 4362m, on peut s'alléger pour le sommet. Le pépé guide Marcel TOURNIER à 600 montées, il va bien.

Montagnes, sources, ruisseaux, torrents, faunes, flores, sentiers, mains courantes, pitons de relais ..., prenons en grand soin.

Du VIVIER, tu vois à 87km, le soleil dans les panneaux solaire du refuge du Goûter, et la V.N. du Mt BLANC.

Voir livre : Les 100 plus belles courses du Mt BLANC et Neiges, Glaces et Rocs, de G. REBUFFAT